

### ***Rentrée des classes***

La rentrée des classes de **seconde et de première technologique** sera **jeudi 1er septembre 2022 à 8H.**

Organisation de la journée : les élèves seront pris en charge par le Professeur principal de 8H à 12H. La demi-pension est assurée. Les cours débuteront selon l'emploi du temps dès 14H.

**Pas de cours le vendredi 2 septembre 2022.**

La rentrée des classes de **première générale et terminale générale et terminale technologique** sera **vendredi 2 septembre 2022 à 8H.**

Organisation de la journée : les élèves seront pris en charge par le Professeur principal de 8H à 10H. A partir de 10H les cours débuteront selon l'emploi du temps. La demi-pension est assurée. **Pas de cours le jeudi 1er septembre 2022.**

### ***La demi-pension***

Le montant de la restauration pour le premier trimestre s'élève pour les DP4 à 170.80 €, pour les DP5 à 213.40 €.

### ***Dispositif Carte Jeune Région***

Dans le cadre de sa politique éducative, le Conseil Régional déploie le dispositif de la Carte Jeune.

Cette carte permet aux jeunes :

- . le prêt de manuels scolaires
- . l'aide à l'acquisition d'un ordinateur portable
- . l'aide à l'acquisition d'une licence sportive (AS du lycée par exemple)
- . l'aide à l'acquisition de livres de loisirs
- . l'accès à la restauration et l'accès à l'établissement scolaire

La demande de la Carte Jeune s'effectue en ligne sur le site [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr) par l'élève lui-même dès l'inscription.

### ***La Maison des Lycéens***

La Maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne au lycée.

Elle peut contribuer, par exemple, à l'animation d'une cafétéria, d'espaces de vie et de détente, la mise en place de sorties....

L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne précieuse pour tous (10 euros).

### ***L'Association Sportive***

Les inscriptions seront réalisées à la rentrée scolaire auprès des enseignants d'EPS.

A titre facultatif, une donation (5€) peut être versée à la remise du dossier d'inscription.

### ***Le règlement intérieur***

Un exemplaire du règlement intérieur sera communiqué. Il est consultable sur l'ENT du lycée. Nous sommes à votre disposition pour toute question relative aux règles de vie au lycée.

### ***Les transports scolaires***

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne organise et gère les transports scolaires.

Un numéro vert : 0800-01-15-93 et une adresse mail : [transports.scolaires@cd31.fr](mailto:transports.scolaires@cd31.fr)